Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Peintre en bâtiment

Conjuguez votre réussite et celle de nos élèves en joignant l'équipe du Service des ressources matérielles !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) possède un parc immobilier de plus de 200 bâtiments. C'est l'équipe du Service des ressources matérielles du CSSDM qui est responsable d'en assurer l'entretien dans le but d'offrir un environnement favorisant le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel. C'est une équipe de près de 300 ouvriers dont plus de 150 ouvriers spécialisés qui déploie ses compétences pour l'entretien des établissements scolaires et administratifs !

Dans ce contexte, le CSSDM recherche deux peintres pour joindre cette équipe d'ouvriers.

Voici les principales responsabilités d'un peintre au CSSDM

- Effectue les travaux reliés à la réparation et à la préparation des surfaces à peindre.
- Peut effectuer le remplissage des joints de planches murales ainsi que la réparation de fissures sur le plâtre.
- Effectue les préparations et les mélanges de peintures, de vernis et de teintures et enduit les surfaces de ces substances.
- Peut également effectuer la pose des papiers-tentures et d'autres matériaux analogues.
- Assure le nettoyage et l'entretien des instruments et des outils qu'elle utilise.
- Dresse ou fait dresser les échafaudages nécessaires à l'exécution de son travail.
- Est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualifications

- **Satisfaire l'une des deux options suivantes :**
    - **Option1 :** détenir un certificat de compétence-compagnon : peintre de la Commission de la Construction du Québec (CCQ).
    - **Option 2 :** être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en peinture en bâtiment et avoir minimalement trois (3) ans d'expérience comme peintre en bâtiment.
- **Exigence particulière**
    - Détenir un permis de conduire valide car l'employé(e) pourrait avoir à utiliser un camion de service dans ses fonctions.

Conditions de travail

- Rémunération : Le salaire est de Le salaire est de 25,56 $ de l'heure (Selon la convention collective en vigueur, le salaire horaire est de 23,24 auquel l'employeur ajoute une prime de 10% au salaire horaire pour un total de 25,56 $ de l'heure).

- Horaire de travail : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 15. Possibilité de temps supplémentaire.
- Lieu de travail : La personne retenue sera appelée à se déplacer dans les établissements scolaires et administratifs sur l'ensemble du territoire du CSSDM.
- Autres conditions :
    - Six semaines de vacances par année scolaire et sept journées de maladie et affaires personnelles
    - Assurances collectives et fonds de retraite public très intéressant
    - Plusieurs rabais employés (téléphonie, lunetterie, …)

Pour transmettre votre candidature, veuillez postuler en ligne en utilisant le lien : POSTULER

Date entrée en poste :

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.